

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 24 juin 2025

N° VA_DEL2025_99

Objet : Mise en place d'une tarification pour le marché de Noël et Fossilium

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Laharissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Jean PERLEIN, Nathalie PICQUOT, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Charlene MARTIN, ayant donné pouvoir à Christian CARNOIS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

La création d'un office de tourisme métropolitain a comme conséquence la fin de l'office de tourisme de Villeneuve d'Ascq et la création d'un nouveau service municipal afin d'assurer la pérennité des manifestations existantes.

Dans ce cadre, le service Relations internationales, européennes, communales et tourisme de proximité reprend en régie directe les manifestations du marché de Noël et de Fossilium.

A ce titre, il convient de mettre en place une tarification, à l'identique de celle pratiquée auparavant par l'association.

Tarification pour le marché de Noël :

Il est institué, pour l'événement Marché de Noël, trois tarifs distincts, par stand :

- Tarif plein : 85 € par week-end pour les commerçants ou les autoentrepreneurs.
- Tarif réduit : 50 € par week-end pour les associations non subventionnées par la ville ou extérieures.
- Tarif solidaire : 15 € par week-end pour les associations subventionnées par la ville.

Tarification pour la manifestation Fossilium :

Il est institué un tarif unique pour les exposants de 85 € par table 1,80 m x 0,80 m (4 maximum par exposant).

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 2 juin 2025, Il est proposé aux membres du conseil d'adopter la tarification

proposée.

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.6.4 Action culturelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 27 juin 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250624-211978-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 27 juin 2025